



UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

Programme des Nations Unies pour l'environnement Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente

Программа Организации Объединенных Наций по окружающей среде برنامج الأمم المتحدة للبيئة

联合国环境规划署



Référence : DEWA/SBG

Date : Le 1er novembre 2007

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe 7 de la décision GC.24/1.III du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en date de février 2007 relative au renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement, par laquelle le Directeur exécutif a été prié de :

« de consulter les gouvernements, les autres organismes des Nations Unies, les institutions financières, dont le Fonds pour l'environnement mondial, le secteur privé et la société civile, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, la communauté scientifique, y compris les systèmes mondiaux d'observation, et les autres partenaires afin d'améliorer encore le projet de stratégie pour la Veille écologique en tant que partie intégrante de la vision stratégique plus large du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de communiquer au Conseil d'administration à sa vingt-cinquième session une proposition révisée qui devrait comporter une estimation du coût des éléments des activités proposées pour l'exercice biennal 2010-2011, et de mettre ces estimations à la disposition du Comité des représentants permanents au début de l'établissement du budget. »

Veillez trouver ci-joint la *Stratégie pour la Veille écologique : Vision 2020* telle que présentée à la vingt-quatrième session du Conseil d'administration du PNUE que nous soumettons à votre Gouvernement pour qu'il l'examine et formule ses observations. La stratégie est disponible dans toutes les langues de l'ONU sur le site Internet de l'Initiative scientifique (<http://www.unep.org/scienceinitiative>) et la version en ligne a été reformatée pour accepter les observations formulées directement par toutes les parties prenantes consultées conformément au paragraphe 7 de la décision GC.24. L'affichage des observations est soumis à une inscription en ligne. Il est préférable que les gouvernements et les autres parties prenantes fassent tenir leurs observations par ce biais.

Toutefois, dans l'éventualité où votre Gouvernement ne pourrait pas soumettre ses observations en ligne, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir les soumettre, avant le 31 décembre 2007 au plus tard, au Directeur de la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation à l'adresse suivante :

Destinataires : Ministres responsables de l'environnement

Copie : COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS AUPRES DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Executive Office

P. O. Box 30552, Nairobi, Kenya . Tel: (254 20) 762 3386/3416/3652 . Fax: (254 20) 762 4275/4608

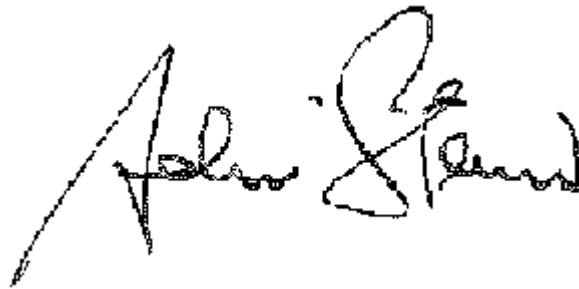
E-mail: executiveoffice@unep.org . www.unep.org

The Director
Division of Early Warning and Assessment
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552, Nairobi 0010, Kenya
Tél : [254 020] 7623231 ou 7623267

Fax : [254 20] 7623943
Mél : science@unep.org

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur exécutif

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Achim Steiner', written in a cursive style.

Achim Steiner